



Communiqué de presse

La Chambre vaudoise immobilière incite ses membres à penser éco-logis

Le logement est un facteur important de la consommation d'énergie sous toutes ses formes. La Chambre vaudoise immobilière (CVI), qui regroupe plus de 10'000 propriétaires, souhaite apporter sa contribution au développement durable dans ce domaine. A l'occasion de sa 70^{ème} assemblée générale, elle lance une campagne visant à inciter ses membres individuels à faire un diagnostic énergétique de leur maison, si celle-ci a été construite avant 1990. La CVI leur propose, au prix préférentiel de 300 francs, une expertise et des recommandations qui leur permettront d'agir éco-logis.

Le partenariat avec Ecobuilding

Pour réaliser cette campagne, la CVI a conclu un partenariat avec Ecobuilding, une association sans but lucratif qui a pour objectif d'aider les propriétaires immobiliers à rénover leurs bâtiments sur le plan énergétique.

Ecobuilding a été fondé par Sahar Pasche et Charles Weinmann, tous deux docteurs en physique. Mme Pasche est administratrice de Ecost Energy Consulting, à Epalinges, et M. Weinmann administrateur de Weinmann-Energies SA, à Echallens. Dans un souci d'indépendance, les fondateurs d'Ecobuilding s'abstiennent d'exécuter eux-mêmes les mandats de conseils. Ceux-ci sont confiés à des bureaux d'ingénieurs et d'architectes sélectionnés par Ecobuilding en fonction de leurs compétences et expériences dans le domaine de la rénovation énergétique des immeubles.

Les prestations fournies

Pour un montant forfaitaire de 300 francs, les membres individuels de la CVI qui souscriront à l'opération bénéficieront de deux prestations:

1. L'accès sur le site internet d'Ecobuilding à un outil de simulation qui leur permettra de déterminer le potentiel d'économie d'énergie de leur bâtiment par rapport aux normes SIA et Minergie et de calculer les coûts approximatifs des travaux de rénovation pour chaque élément de la maison (façades, toiture, fenêtres, etc.).

Le souscripteur trouvera également sur le site de nombreuses informations pratiques: dispositions légales en vigueur, possibilités de subventions, exemples et documentation.

2. Un diagnostic énergétique personnalisé de leur maison sur la base d'une visite des lieux par un expert et d'une analyse technique de l'enveloppe du bâtiment, des installations de chauffage et des consommations d'eau et d'électricité. Cette étude débouche sur un rapport comprenant des recommandations relatives aux parties de l'immeuble à rénover en priorité (façades, toiture, fenêtres, combles, installations techniques, etc.). Il contient également des conseils de modification du comportement visant à réduire la consommation d'eau et d'électricité.

Les conditions d'accès à l'offre

Pour pouvoir bénéficier de l'offre, il faut être membre individuel de la CVI depuis deux ans au moins (2007 et 2008), propriétaire d'une maison ou d'un immeuble comprenant six logements au maximum, construit avant 1990. L'offre est valable pour deux bâtiments par membre, inscrits à la CVI depuis deux ans au moins.

Les 1000 premières inscriptions au diagnostic énergétique seront prises en compte, à compter du 20 mai 2008 et jusqu'à l'assemblée générale de la CVI du printemps 2009, lors de laquelle un bilan de la campagne sera présenté.

* * * * *

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, directeur de la CVI, 079 658 31 92
Sahar Pasche, cofondatrice d'Ecobuilding, 079 441 41 45
www.cvi.ch
www.ecobuilding.ch

Lausanne, le 20 mai 2008